



SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal

Jeudi 5 décembre 2013 à 20h00

Salle du Casino à Rolle

Monsieur Eric Hermann, Président, ouvre la séance du Conseil Intercommunal du Conseil régional du district de Nyon à 20h10. Il salue toutes les déléguées et tous les délégués, les membres du CODIR et les représentants de la presse en leur souhaitant la bienvenue.

1) **Présences**

Les cartons de vote ayant été distribués, M. le Président informe que 42 communes sont présentes et que 67 délégué-e-s représentent un total de 96 voix.

Il informe que les Municipalités de Dully et de Gilly se sont excusées, de même que Mmes S. Baltzer et Ch. Girod, ainsi que MM E. Charlot-Valdieu, M. Rohrer, P. Buchs et N. Walter.

Le quorum étant atteint, M. le Président annonce que l'Assemblée peut valablement délibérer.

2) **Adoption de l'ordre du jour**

M. le Président demande si cet ordre du jour convient à tous.

L'ordre du jour est **adopté à l'unanimité**

3) **Communications du Bureau du Conseil Intercommunal**

M. le Président fait lecture de la lettre de démission du CODIR de M. Pierre Stampfli, Syndic de la commune de Chavannes-de-Bogis, de même que celle de M. Luc Henriod, délégué et scrutateur remplaçant, Municipal à Chavannes-des-Bois. M. le Président remercie ces deux messieurs très sincèrement pour leur engagement au sein du Conseil Régional et leur souhaite ses meilleurs vœux pour le futur. D'autre part, il a reçu un courrier de Mme Cornelia Gallay, future Syndique de St-Cergue, qui présente sa candidature au CODIR.

4) **Assermentations**

M. le Président lit le texte officiel du serment à Mme Josyane Noverraz et à MM. Jean-Pierre Streit et Pierre-Alain Kummer. Chacun promet de le respecter et ils sont applaudis par l'Assemblée.

5) Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2013 à Mies

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des commentaires à formuler concernant ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas,

le procès-verbal du 11 septembre 2013 est adopté par 91 oui et 5 abstentions

6) Election d'un membre du CODIR et assermentation

Comme annoncé en début de séance, M. le Président soumet la candidature de Mme Cornelia Gallay à l'assemblée en demandant s'il y a d'autres personnes qui se présenteraient pour ce poste. Tel n'étant pas le cas, Mme Gallay est applaudie par ses pairs. Sans plus attendre M. le Président l'assermente.

7) Communications du Comité de Direction (CODIR)

M. G. Creteigny, Président du CODIR, adresse quelques mots de félicitation à Mme C. Gallay puis il annonce une dizaine de communications. Il commence par le thème des investissements régionaux en dressant un bref bilan et en précisant que ce programme a enregistré le vote positif de 33 communes membres alors que 11 organes délibérants ont posé un regard divergent sur ce projet présenté par le CODIR et le groupe de travail. Au vu du seuil élevé qui avait été posé, le P.I.R. n'a pas été accepté. Le CODIR, lors de sa séance du 31 octobre, pris acte des résultats obtenus et a contacté par courrier les communes qui se sont exprimées négativement pour les inviter à une rencontre durant laquelle un échange sur les motifs de ce refus pourrait avoir lieu. M. G. Creteigny fait donc un appel afin de pouvoir parler de ce programme. Il rappelle que les besoins sont néanmoins toujours là et qu'un intérêt réel existe pour la réalisation des divers projets. Le CODIR entend donc remettre l'ouvrage sur le métier et de travailler au sein d'un groupe réunissant des membres du CODIR et des représentants des quatre régions du district. Il serait souhaitable que dans ce groupe de travail, figurent également des communes ayant refusé le P.I.R. L'objectif de ce groupe de travail sera de déterminer les conditions qui prévalent au traitement de ces projets régionaux ainsi que des modes de traitement qui doivent être envisagés. Le CODIR est convaincu que la population du district mérite qu'on s'occupe, et rapidement, de ces projets, à savoir, avant la fin de la présente législature, sachant qu'un report pourrait les déplacer très voire trop loin. M. Creteigny présente encore un document d'intention dans la mesure où c'est le groupe de travail qui établira un calendrier à ce sujet. Il rappelle que les divers projets se trouvent à des niveaux de maturité différents, puisque certains sont aboutis, d'autres prêts pour le moyen ou le long terme et que certains sujets bénéficient déjà des financements de tiers. Le CODIR présentera pour le prochain Conseil Intercommunal, une grappe de projets qui sont prêts et pour lesquels il faut pouvoir aller de l'avant.

M. P. Stampfli revient sur les ateliers concernant les P & R. Il présente les deux tendances de ce constat et le travail avec le mandataire qui a déposé un rapport technique. Une 1^{ère} présentation, sans débat, a été faite à la Commission mobilité. Une discussion aura lieu au sein du CODIR puis, en février-mars 2014, les communes seront invitées à se prononcer par bassins versants. Une validation globale devrait être effectuée en avril et un démarrage de la phase opérationnelle devrait avoir lieu dès le mois de mai 2014.

D'autre part, M. Stampfli informe l'assemblée sur les transports publics et le calendrier des horaires 2015 sachant que les demandes à ce sujet doivent être déposées auprès de Car Postal et TPN au mois de mars 2014 déjà. Néanmoins, le bilan 2013, qui pourrait fournir des indications sur les lignes qu'il faudrait éventuellement adapter ou modifier, n'est disponible que depuis une dizaine de jours. Le timing est donc très court, mais le CODIR va tout faire pour que ces horaires 2015 puissent prendre en compte les commentaires des communes par bassins versants.

Mme F. Rattaz expose le projet de communication concernant la mobilité avec un flyer qui sera distribué dans tout le district concernant les lignes de bus. Une enquête a été réalisée à ce sujet auprès des divers acteurs. De plus amples renseignements se trouvent sur le site www.regionyonmobilite.ch. Une commission de communication et de sensibilisation a été constituée et travaille actuellement sur les différents supports nécessaires à cette communication.

M. J. Sommer revient sur le concept des corridors biologiques et précise qu'à ce jour le contrat corridors est en phase de signature. Il présente les divers lieux qui sont concernés ainsi que les quatre objectifs de ce contrat. Il précise encore que 52 mesures ont été identifiées ce qui représente des dépenses pour plus de 12 millions de francs. Sachant que la France investira presque 7 millions de francs, Genève 3.5 millions de francs, il restera CHF 745'000.-- à charge de la Confédération, CHF 250'000.-- pour une fondation privée, CHF 706'000.-- pour l'Etat de Vaud et CHF 225'000.-- pour le District de Nyon. Huit communes sont d'accord pour une prise en charge de CHF 110'000.--, la Commune de Founex finançant une action à hauteur de CHF 5'000.--. Un préavis sera donc déposé pour le financement de NyonRégion restant, à savoir CHF 110'000.--, somme qui était initialement prévue dans le P.I.R. Le contrat sera, de ce fait, plutôt signé en mars 2014.

M. G. Cretegy complète la présentation de M. Sommer en précisant que ce contrat corridors est issu du Plan Directeur Régional, d'une part, et de l'Agglo d'autre part. Il rappelle qu'en cas de demandes pour la construction de routes auprès de la Confédération ou du Canton, une contrepartie environnementale est à prévoir.

M. G. Produit annonce qu'une convention tripartite entre l'association du Théâtre de Rolle, la Commune de Rolle et le Conseil Régional a pu être signée il y a peu. Concernant l'activité 2013, avec un budget proche de CHF 330'000.--, 13 aides ponctuelles, des aides régulières et 3 conventions tripartites ont été subventionnées. Il rappelle également le Prix artistique qui est remis au début du mois de novembre de chaque année. En 2014, les soutiens seront étoffés dans le domaine des arts plastiques et visuels, ainsi que la littérature. En 2015, ce sont les activités muséales et patrimoniales qui verront leur tour arriver.

Concernant le département des sports, M. G. Produit donne quelques informations concernant les prémices de ce qui pourrait être un soutien aux jeunes sportifs d'élite de même qu'aux sports émergents. De plus, un soutien sera apporté au championnat d'Europe juniors de cyclisme. Une commission devra être nommée à ce sujet pour l'année 2014. Pour terminer, M. Produit annonce qu'il a reçu, lors d'une soirée débat, une charte signée par plus de 100 responsables de sociétés concernant le manque d'infrastructures et le besoin en ressources humaines pour pouvoir faire évoluer le sport dans la région. Le CODIR a pris acte de cette charte et va essayer de faire évoluer ce dossier.

M. S. Beck invite l'assemblée à faire un peu de tourisme en parlant de la taxe de séjour et en précisant que le bouclage devrait pouvoir se faire en juin 2014, sachant que l'encaissement, au niveau des communes, se monte, pour 2013, à CHF 878'640.14 et que le Conseil Régional encaisse donc CHF 746'844.12, qui sont immédiatement répartis dans différents comptes dont notamment environ la moitié au FRET. En ce qui concerne ce dernier, trois projets ont été soutenus, à savoir la construction de la Nouvelle Garenne, le Nyon-St-Cergue-Rétro et Vision du Réel. Un dernier projet a été abandonné et donc pas subventionné. La situation du FRET se monte à ce jour à 1'474'000.--. Six projets ponctuels ont été soutenus. Il est prévu de lancer, entre janvier et juin, un mandat pour la réévaluation du positionnement touristique de la partie jurassienne du district afin de dégager les axes forts sur l'ensemble du périmètre Massif de la Dôle jusqu'au Col du Marchairuz. Pour terminer, M. S. Beck rappelle que du retard a été pris dans le travail sur le Plan Directeur Touristique, mais que celui-ci reprendra l'été prochain.

M. D. Rossellat revient sur le fond à l'innovation et précise, qu'après la réception et l'étude de divers dossiers, la remise du prix se déroulera le mardi 25 mars dans l'après-midi dans le cadre du Forum Economique qui se déroulera à Gland sur le thème des acteurs de la santé. Acteurs économiques et réseautages pourront ainsi être mis en avant dans ce qui se fait dans notre région.

M. J.-N. Goël développe le thème du Plan Directeur Régional en rappelant que le volet stratégique a été validé par 46 communes et que le volet opérationnel sera soumis aux Municipalités, aux services cantonaux ainsi qu'à trois mandataires représentant les petites communes. En février-mars 2014, deux séances d'information seront organisées, fin avril le retour des Communes et du Canton devrait être possible avec une finalisation en mai et l'envoi pour approbation par les Municipalités en juin. A la suite, le Conseil d'Etat devrait signer ce document.

M. G. Cretegy revient sur les investissements régionaux et sur la phase intermédiaire et la nomination d'un groupe de travail. Dernièrement, la Commission Gestion et Finances a été contactée afin de pouvoir éclaircir les raisons pour lesquelles le CODIR souhaitait partir dans cette direction. Pour terminer, il précise encore que la dernière commune qui devait soumettre le P.I.R. à son Conseil communal, à savoir Bogis-Bossey, a voté négativement sur ce dossier.

La présentation informatique de ces communications est jointe au procès-verbal et elle est téléchargeable sur le serveur du Conseil Intercommunal.

8) Constitution d'un groupe de travail "Investissements Régionaux"

M. le Président effectue un bref historique et rappelle la constitution d'un groupe de travail, qui avait secondé le CODIR, qui était représenté par deux délégués par sous-région. Il s'agit maintenant de créer un nouveau groupe de travail qui, sur demande de plusieurs personnes, devrait être constitué de trois délégués par sous-région au lieu de deux. Le CODIR abonde dans ce sens et souhaite que dans chaque sous-région, un membre d'une commune ayant refusé le P.I.R. y figure. Ceci est admis par tous. M. le Président procède à la nomination des délégués qui sont soutenus par acclamations.

Jura-Lac :	Mme D. Cartier et MM. L. Mouthon et Y. Ravenel
Lac-Vignoble :	Mme D. E. Christin et MM. H. Monnard et F. Roch
Asse-Boiron :	MM. M. Bally, V. Babey et R. Oppliger
Terre-Sainte :	Mme R. Schoch et MM. F. Deblüe et P.-A. Schmidt
Nyon :	M. C. Uldry
Gland :	M. D. Collaud

9) Préavis N° 32-2013 : "Budget 2014"

M. le Président demande au rapporteur de la commission de Gestion et Finances de lire les conclusions de son rapport.

M. P.-A. Schmidt, rapporteur, lit le rapport qui conclut à l'acceptation du préavis sous réserve de l'amendement proposé, à savoir " D'attribuer 40 % des ressources au fonctionnement et 30 % aux aides régulières comme le stipulent l'article 31 des statuts " puis de transférer depuis le compte de réserve générale au fond de réserve des aides le montant de la différence constatée.

La discussion est ouverte sur l'amendement proposé.

M. B. Penel précise que le CODIR accepte cet amendement.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote de l'amendement.

L'amendement est adopté par 94 oui, et 2 abstentions

M. le président donne la parole à la salle pour le préavis proprement dit et passe à la lecture poste par poste.

M. A. Girardet revient sur le débat ayant eu lieu le soir précédent et la charte déposée auprès du Conseil Régional, il aimerait que ce poste du budget soit porté à CHF 70'000.-- impliquant une augmentation de CHF 24'000.--. Il dépose donc un amendement dans ce sens.

M. G. Produit comprend cette demande et se réjouit d'une demande d'augmentation de poste plutôt que le contraire. L'augmentation proposée est nécessaire et il constate que ceci permettrait de plus ou moins équilibrer ce budget.

M. G. Cretegnny rappelle que la conférence a eu lieu le soir précédent, que le CODIR n'a pas pu réagir dans ce court laps de temps et qu'aucune décision formelle n'a donc pu être prise. Cette augmentation pourrait être symbolique, mais il espère que ces CHF 24'000.-- ne seront pas retranchés ailleurs. Il demande donc une certaine transparence.

M. B. Penel comprend cette demande et précise qu'avec un excédent global de revenus il pourrait accepter, en tant que ministre des finances, cette augmentation, tout en demandant que le jour où des suppléments devraient être éventuellement demandés aux Communes, il n'y ait alors pas d'obstruction.

Après ces précisions, le Président passant au vote,

l'amendement est adopté par 57 oui, 18 non et 21 abstentions

M. le Président poursuit la lecture poste par poste et conclut en précisant que le budget 2014, amendé, se boucle avec un excédent de revenus de CHF 30'401.88.

M. D. Collaud aimerait savoir, concernant les transports publics, pour quelles raisons il y a une réserve de plus de 4 millions alors qu'il avait été précisé que les fonds ne devaient pas être thésaurisés et que l'argent nécessaire serait demandé au fur et à mesure des dépenses. Il se demande donc s'il y a un gros projet qui va prochainement être présenté aux délégués.

M. B. Penel informe sur le tableau des réserves et précise que dans la colonne des transports publics c'est bien le budget 2014 et que les CHF 31.-- par habitant ont été intégrés, mais qu'ils ne seront pas forcément facturés.

M. P. Stampfli complète en détaillant les divers engagements qui auront lieu sur tout le territoire du district.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote du préavis tel qu'amendé :

Le préavis N° 32-2013 est adopté par 94 oui et 2 abstentions tel qu'amendé

M. G. Produit remercie l'assemblée pour ce vote en précisant qu'il y aura donc du travail supplémentaire dans le cadre des sports, mais qu'il s'en réjouit et qu'il rapportera l'année prochaine sur la manière dont ces fonds ont été utilisés.

10) Préavis N° 33-2013 : "Demande de crédit de CHF 95'000.- pour le lancement d'un Agenda culturel régional"

M. le Président prie les rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et Finances de lire les conclusions de leur rapport.

M. C. Farine, rapporteur de la commission ad'hoc, lit la fin du rapport qui conclut à l'acceptation de ce préavis.

M. A. Nicolas, de la commission de Gestion et Finances, donne quelques précisions et propose d'accepter ce préavis.

M. J.-R. Probst salue l'initiative, mais aimerait faire part de quelques remarques. Il pense qu'il est absolument nécessaire d'avoir un responsable professionnel pour la rédaction de ces publications. D'autre part, il s'agira de trouver également un professionnel pour le volet des annonces. Il se pose la question de la distribution qui est, par la poste, très onéreuse et propose que tout ou partie soit distribuée de manière électronique. Pour terminer, une publication de cet agenda quatre fois par an ne lui paraît pas suffisante. Il propose donc que des économies soient faites dans certains domaines et que les finances puissent être augmentées dans d'autres de manière à pouvoir présenter six à huit numéros par année.

M. G. Produit rappelle que ces questions se sont posées au sein du CODIR. Il semblait qu'il était intéressant de promouvoir cet agenda de manière électronique, mais du fait que beaucoup de personnes sont "branchées", il paraissait intéressant de s'en tenir à une version papier. Concernant un responsable des annonces, Nyon-Région-Tourisme s'en chargera et la coordination sera assurée par le Conseil Régional. M. Produit rappelle que c'est un projet prévu sur deux ans et qu'il s'agit d'être rationnel. Du point de vue de la distribution, il s'agit de le proposer à un cercle le plus large possible et le fait de le faire paraître quatre fois par ans semble être un nombre équilibré en regard de ce qui se fait déjà ailleurs. Pour terminer, M. Produit rappelle qu'un manque de support exhaustif a déclenché cette réflexion et ce projet.

M. D. Collaud présente la position de la Ville de Gland et revient également sur le nombre de numéros qui devront être distribués en version papier. Il demande donc, sans vouloir déposer un

amendement, qu'un bilan soit déjà effectué après une année ce qui permettra de voir si une version électronique ne serait pas plus judicieuse.

M. Kamermann aimerait savoir s'il a deux ou quatre éditions en 2014 et si, par la suite, ces montants seront portés au budget.

M. G. Produit répond qu'il est prévu huit éditions sur deux ans et que ce sont donc bien les moyens pour celles-ci qui sont demandés sachant que la première parution aura probablement lieu au début de l'été 2014.

M. C. Farine précise qu'une édition papier permet, au départ, de faire connaître la démarche. L'engagement d'un professionnel a été évoqué, mais pas retenue, lors des travaux de la commission. Concernant les démarches électroniques ou papiers, celle-ci sont totalement différentes et il faudra donc attendre la mi 2016 afin de pouvoir tirer un bilan.

M. V. Babey aimerait savoir si ça n'aurait pas été plus simple de passer par le budget dans la mesure où il est question d'une dépense de CHF 50'000.-- par année.

M. B. Penel répond que c'est par souci de transparence et pour offrir la possibilité à une commission de statuer sur un projet du CODIR et aux délégués de donner leur avis que la présentation d'un préavis a été privilégiée.

M. F. Costiou aimerait savoir ce qui se passe si les annonceurs ne sont pas au rendez-vous.

M. G. Produit apprécie cette question et précise que si ce cas de figure devait se présenter tout le projet prendrait peut-être du retard ou alors il devrait être abandonné.

M. C. Farine informe que les membres de la commission pensaient qu'il n'y avait pas assez de place pour les annonceurs dans le projet soumis.

M. G. Produit revient sur le vœu de la Ville de Gland et confirme que l'idée d'une version électronique devra être analysée et qu'il peut aller dans le sens du souci de rationalisation émis par M. Collaud.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Président procède au vote

Le préavis N° 33-2013 est accepté à l'unanimité

11) Préavis N° 34-2013 : "Demande de crédit de CHF 55'000.- pour l'étude du positionnement d'un Pôle Bois"

M. le Président prie les rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et Finances de lire les conclusions de leur rapport.

M. Y. Ravenel, rapporteur de la commission ad'hoc, communique quelques remarques en lien avec ce préavis, précisant que le CODIR pourra certainement les prendre en compte sans qu'il y ait d'amendement, puis propose d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. Ch. Graf, de la commission de Gestion et Finances, prie l'assemblée d'accepter ce préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, M. le Président procède au vote

Le préavis N° 34-2013 est accepté à l'unanimité

12) Dépôt de préavis

M. G. Cretegny annonce qu'il y aura des préavis déposés même si, éventuellement, l'un ou l'autre ne sera peut-être pas présenté lors de la prochaine séance. Il s'agit des préavis suivants :

Préavis N° 35-2014 : "Aménagements 2013 pour les transports publics"

Préavis N° 36-2014 : " Investissements régionaux, phase intermédiaire "

Sont nommés dans les commissions ad'hoc :

Préavis N° 35-2014 (anciennement préavis N° 29-2013 (*commission déjà nommée*) :

MM. R. Lecoultré (1^{er} nommé), M. Bally, J.-C. Trotti, G. Richard, C. Uldry

Préavis N° 36-2014 : Mme F. Tecon Hebeisen, MM. L. Kilchheer (1^{er} nommé), G. Rochat, M. Burnand, J. Mugnier

Ces préavis seront également examinés par la commission de Gestion et Finances.

13) Divers

M. G. Cretegnny rappelle que M. Serge Beck effectue sa dernière séance ce soir et passe la parole à M. D. Rossellat qui dresse un rapide portrait du démissionnaire en relevant tout le plaisir que le CODIR a eu sachant que M. Beck a 38 ans d'activités politiques communales, cantonales et fédérales derrière lui. Il rappelle que c'est grâce à lui que les activités touristiques ont pu avoir l'essor qu'elles connaissent, avec tout ce qui va avec du point de vue financier. Il met également l'accent sur la personnalité de M. Beck et sur la manière avec laquelle il a réussi à faire évoluer les différents dossiers. M. Rossellat le remercie de façon fort chaleureuse pour tout ce qu'il a fait pour le Conseil Régional. Des applaudissements nourris soutiennent ces remerciements.

M. S. Beck relève le plaisir qu'il a eu dans les confrontations d'idées et encourage l'assemblée à débattre et de ne pas forcément déboucher sur des scores soviétiques. D'autre part, il soutient les investissements régionaux et encourage tout un chacun à poursuivre dans cette voie au vu de ce qui a encore pu être lu dernièrement dans la presse au sujet de l'économie régionale et des acteurs qui l'anime. Il précise encore que ce n'est pas lui qui laisse des finances confortables, mais que c'est la politique définie par les différentes instances qui font qu'une manne financière agréable est actuellement à disposition. Pour conclure, il confirme tout le plaisir qu'il a eu à travailler avec les membres du CODIR et du Conseil Intercommunal.

M. le Président profite également pour remercier M. Beck pour son engagement au sein du Conseil Régional en précisant qu'il a eu beaucoup de plaisir à travailler avec lui dans le cadre de la commission du tourisme.

Mme D. E. Christin communique la position de la Commune de Prangins concernant le nombre des sièges au CODIR du Conseil Régional. Elle développe un certain nombre de points sur la répartition des sièges au sein de ce CODIR et le fait que la Municipalité de Prangins, quatrième commune du district s'estime préjudicée par les textes actuels du Règlement et des Statuts. L'intervention de Mme Christin se trouve en annexe de ce procès-verbal.

M. G. Cretegnny prend acte de ce vœu.

M. Friedli revient sur le fait qu'il n'y a pas eu de commentaires et de remarques concernant le P.I.R. et aimerait savoir ce qu'il va se passer avec les communes qui ont refusé de rentrer dans ce projet d'investissements régionaux et comment elles vont être traitées.

M. G. Cretegnny réprecise les quelques éléments qu'il a déjà développés en insistant sur le fait que toutes les communes participent à la Région, qu'elles aient accepté ou refusé ce plan d'investissement. Le programme n'a pas été terrassé, mais, avec une barre placée très haut, il n'a pas passé la rampe. Reste maintenant à se poser la question de savoir si ces investissements doivent se faire ou non et comment il est possible d'aller de l'avant, ce qui sera la tâche du groupe

de travail qui a été nommé ce soir, sachant que le P.I.R. est issu de la volonté des communes. Maintenant il s'agit d'aller de l'avant avec le dénominateur commun qui se révèle avec cette décision finale des organes délibérants communaux.

M. M. Kamermann invite le CODIR à ne pas seulement se focaliser sur les communes qui ont voté négativement à ce programme, mais de surtout tenir compte des communes qui ont voté favorablement à cet ambitieux projet, même s'il n'a pas passé à l'unanimité dans certains Conseils communaux. Lors d'un second acte, ces voix ne seront peut-être pas aussi positives que cette fois.

Le poste des divers étant épuisé, M. le Président annonce les dates des séances de l'année 2014, à savoir :

jeudi 3 avril à Le Vaud,
mercredi 25 juin,
mercredi 10 septembre,
mercredi 10 décembre.

Pour terminer, il remercie M. J.-N. Goël pour l'accueil réservé aux membres du Conseil Intercommunal du Conseil Régional et lui passe la parole. Le Syndic des lieux est très heureux de recevoir le Conseil Intercommunal et dresse un bref historique de la salle du Casino comprenant une nouvelle disposition des sièges, en gradin, ce qui invite à venir assister aux spectacles qui s'y déroulent. Il rappelle que dans ces lieux publics il y avait toujours une salle à boire, ce qui le fait tout naturellement inviter l'assemblée à partager le verre de l'amitié et de poursuivre les discussions à cette occasion.

La séance est levée à 22h20 avec les vœux pour la nouvelle année du Président.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président		Le Secrétaire
 Eric Hermann		 Andres Zähringer